

**Délibération N° 2020-44**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 18 septembre 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité technique le 10 septembre 2020,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du rapport de situation comparée 2018.**

Le Conseil d'administration approuve le rapport de situation comparée, joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.


Membres en exercice : 29


Quorum : 15

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 21 septembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université